



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 08 mai 2025

Procès-verbal approuvé le 19 juin 2025

PRESENTS	
Membres du Conseil	Sandrine AMSTUTZ, Maïtена ARMAGNAGUE, Daphn� BAVELIER, Valentina BORGHESANI, H�l�ne DELAGE (zoom), Olivier DESRICHARD, Rita HOFSTETTER, Clara KULICH, Semen MANKIN, Ga�lle MOLINARI, Darius NADJAFI, Manuel PERRENOUD, Fanny PYTHOUD (zoom), Eva POOL, Ana Claudia PROENCA ABREU, Kishen SENZIANI, Solane SECRETAN
Ex officio	Lucie MOTTIER LOPEZ – doyenne, Ma�lle LE POTTIER – administratrice, Val�rie FAVEZ, St�phanie BOUCHET ROSSIER, Vera KOTTE, Pascale PASCHE-PROVINI, Aline MEYER – conseill�res acad�miques
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Kerstin BRINKMANN, Martin DEBANNE, Maximilian HAAS, Neele HEISER, Marco HESSELS, Dirk KERZEL, Fleur LEJEUNE, S�h�lia MOREAU, Natalia PAGLIUCA
Ex officio	
INVITES	
	FALOMIR Juan-Manuel, pr�sident de la Section de psychologie VERGAUWE Evie, DARBELLAY Fr�d�ric (sous-commissions recherche �coles)

Ordre du jour

1. Approbation des proc s-verbaux des s ances des 13 & 27 mars 2025
2. a. Communications de la doyenne
b. Modification du nom de la Section de psychologie en « Section de psychologie et logop die » - pour pr avis
3. Communications de l'administratrice
(invitation) Pr sentation du fonctionnement des sous-commissions de la recherche dans les  coles avec Evie Vergauwe et Fr d ric Darbellay
4. Approbation des listes de cours 2025-2026
- Section de psychologie ; - SSED ; - TECFA
5. Approbation des modifications du R glement d' tudes de la Ma trise en Logop die
6. Approbation des modifications du RE du MAS FC en psychologie de la sant 
7. Approbation des modifications de la composition du Comit  directeur du CAS FC « Diversit ,  galit  et inclusion »
8. R activation de la Commission de la Rel ve dans la Section de psychologie - proposition de composition
9. Divers

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 27 MARS 2025

Les procès-verbaux sont approuvés.

2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE

La Doyenne présente le mandat confié aux Présidences des Sections au printemps 2025. Les raisons de ce mandat sont triples :

- En janvier 2024, la logopédie a formellement demandé au Conseil décanal de réfléchir à augmenter la visibilité de son champ de recherche et de pratiques par rapport aux champs de la psychologie, initiant une réflexion à mener déjà au sein de la Section de Psychologie.
- En automne 2024 puis au début de l'année 2025, TECFA, en la personne de sa directrice, a également approché le Conseil décanal par rapport à son avenir, dans la perspective d'un éventuel rapprochement de la SSED.
- Ces deux demandes ont amené le Conseil décanal à s'interroger sur la structure plus générale de la FPSE. Le constat est qu'elle est la seule des 9 Facultés de l'UNIGE à utiliser une terminologie telle que « secteurs » pour la SSED, « orientations » pour la Section de psychologie, ce qui n'est pas optimal en termes de communication et de reconnaissance de l'importance de nos structures (tant à l'interne qu'à l'externe à l'UNIGE).

A l'occasion du collège de Faculté du mois de février, la Doyenne a insisté sur le fait que le mandat a été présenté comme étant très ouvert, pouvant déboucher sur un statu quo, une modification dans une Section et pas dans l'autre, une harmonisation entre Sections, l'utilisation ou non de la terminologie du Memento (Faculté, Sections, Départements). A ce stade de la réflexion, une réforme n'est pas envisagée sur le plan de la structuration budgétaire au niveau des Sections.

Un premier retour des collèges de Section a été communiqué au collège de Faculté du 17 avril 2025.

- Changement de nom de la Section de psychologie. A la suite d'un vote unanime au collège de Section de psychologie, le collège de Faculté a voté également de façon unanime en faveur du changement de nom de la Section pour « Section de psychologie et logopédie ». Ce changement de nom est donc soumis au Conseil participatif dans la perspective, ensuite, de l'intégrer dans le RO de la FPSE qui fera également l'objet d'un vote par les instances.
- Intégration de TECFA dans la SSED. Le vote des deux Sections a été globalement positif, avec quelques remarques, notamment de la Section de psychologie, appelant à ne pas se précipiter et à approfondir la demande de TECFA qui, par ailleurs, a été jugée pleinement légitime. Les échanges ont porté sur la direction de thèse, la planification académique des postes et la crainte de pertes de collaborations entre la psychologie et TECFA, notamment en matière de recherches. D'entente avec les Présidences des Sections et la Directrice de TECFA, un sondage a alors été diffusé par le Décanat afin de dresser un état des lieux des travaux, des collaborations, des expertises des uns et des autres dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et des sciences de l'éducation sur des problématiques de recherche incluant le numérique et les nouvelles technologies. Le but est de mieux connaître l'expertise au sein de la FPSE, incluant TECFA, pour poursuivre la réflexion et aller vers une option qui valorise le plus possible (y compris hors FPSE) l'expertise existante au sein de la FPSE.

- Harmonisation de la désignation des sous-structures de la FPSE. Les deux Sections ont accepté *d'explorer la possibilité* de réorganiser leurs sous-structures en départements mais sans pour autant considérer, à cette étape de la réflexion, qu'il s'agit déjà d'une prise de décision. Plusieurs points sont maintenant à examiner avec attention. Des éléments ont déjà été clarifiés auprès du service juridique : il n'y a aucune spécificité règlementaire et/ou budgétaire liée à la création d'un département, d'une unité ou autre appellation. C'est chaque Faculté qui décide le fonctionnement et les attributions des sections et des départements. En cas de changements de noms, ils ne sont pas à soumettre au service juridique mais doivent être inscrits dans le RO puis être validés par les instances facultaires, le Conseil participatif et finalement approuvés par le Rectorat.

3. COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATRICE

- Élections UNIGE

Conseil participatif FPSE : élections tacites

+ élections complémentaires pour le PAT et le corps professoral. Affichage (30 jours) soit jusqu'au 17 mai 2025 pour possible recours.

Départ Rita Hofstetter

00 Présentation du fonctionnement des sous-commissions de la recherche dans les écoles avec Evie Vergauwe et Frédéric Darbellay

La très grande majorité des études effectuées dans les écoles par des chercheurs de l'UNIGE sont proposées par la FPSE aussi, un accord (datant de 2015 revu en 2023) a été établi pour permettre ces recherches, avec premier traitement des demandes « en interne » via une commission de recherches dans les écoles.

- Une commission facultaire « recherches dans les écoles et autres subdivisions du DIP », présidée par un membre du décanat, est chargée de traiter les questions d'ordre général et de procédure relatives à ces recherches au sein de la FPSE.
- La commission est composée de deux sous-commissions - chacune composées de 4 membres : 2 corps prof., 1 CCER, 1 membre SRED (pour le DIP), chargées de traiter les demandes de recherche provenant des membres de chaque section ainsi que du décanat de la FPSE (TECFA et IUFÉ peuvent adresser leurs demandes à l'une ou l'autre sous-commission),
- Les demandes sont déposées conformément aux modalités de chaque sous-commission et à l'aide des formulaires établis par la commission facultaire et approuvés par le SRED.
- Le SRED reçoit les demandes préavisées favorablement, et confirme le préavis ou formule un complément au besoin,
- Le SRED transmet les demandes avec préavis favorable confirmé à la ou aux directions générales concernées (e.g., DGEO),
- La ou les directions concernées analysent la demande, « *en particulier sous l'angle de la faisabilité et de son opportunité contextuelle* », rendent leur décision, et informent la personne requérante en précisant le ou les établissements scolaires retenus.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 19 juin 2025

[extrait de la présentation d'Evie Vergauwe]

La sous-commission de la Section de psychologie étudie 15/20 demandes par année (beaucoup moins que la SSED).

A noter, l'implémentation en cours pour rendre possible le dépôt du dossier par voie électronique.

EDIT – Certaines questions ont été soulevées en séance à l'issue de ce point. Evie Vergauwe s'est renseignée auprès du décanat et nous a transmis les éléments de réponse suivants que nous inscrivons au PV de la séance :

→ « concernant la question de la nécessité (ou non) de déposer une demande d'autorisation pour un projet de recherche dans lequel un.e enseignant.e DIP est contacté.e et recruté.e en dehors de l'école, et participe également en dehors du cadre scolaire :

Il m'a été confirmée que oui, une demande doit être faite dès lors que l'enseignant.e est sollicité.e à son titre d'enseignant.e DIP, et non à un autre titre (par exemple, comme membre d'une association sportive). En d'autres termes, dès lors que le projet de recherche concerne un adulte dans sa fonction d'enseignant.e au sein du DIP, une demande d'autorisation doit être faite.

Ainsi, dans le cas évoqué, où le recrutement se ferait via Facebook et où l'entretien aurait lieu en dehors de l'école, si la personne participe en tant qu'enseignant.e DIP, une demande d'autorisation est nécessaire."

4. APPROBATION DES LISTES DE COURS 2025-2026

- SECTION DE PSYCHOLOGIE

Soumises au vote, les listes de cours 2025-26 sont approuvées à l'unanimité (16 voix).

- SSED/TECFA

Soumises au vote, les listes de cours 2025-26 sont approuvées à l'unanimité (16 voix).

5. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE EN LOGOPÉDIE

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études de la Maîtrise en Logopédie sont approuvées à l'unanimité (16 voix).

6. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MAS FC EN PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études du MAS FC en psychologie de la santé sont approuvées à l'unanimité (16 voix).

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 19 juin 2025

7. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DU CAS FC « DIVERSITÉ, ÉGALITÉ ET INCLUSION »

Membres du comité

- Dre Klea FANIKO, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, UNIGE
- Prof. Nathalie DELOBBE, professeure en formation des adultes, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, UNIGE
- Prof. Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, professeur en psychologie sociale, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, UNIGE
- Dr Vincenzo LACOVIELLO-FREDERIC, chargé de cours et maître assistant en psychologie sociale, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, UNIGE Spécialistes
- [Dre Eglantine Jamet, fondatrice et consultante du cabinet de recrutement Artemia](#)
- Ludovic JAUGEY, directeur général de la Fondation Foyer-Handicap
- Gaëlle Jourdan OURY, directrice des Talents et du Développement des ressources humaines, Services Industriels de Genève (SIG)

Soumise au vote, la proposition de nouvelle composition du comité directeur du CAS FC « Diversité, égalité et inclusion » est approuvée à l'unanimité (16 voix).

8. RÉACTIVATION DE LA COMMISSION DE RELÈVE DANS LA SECTION DE PSYCHOLOGIE : PROPOSITION DE COMPOSITION

→ Juan Manuel Falomir, Tobias Brosch, Thibaud Gruber, Marina Laganaro, Valentina Borghesani, Andreas Ihle, Paolo Ghisletta, Nicolas Favez + Fleur Lejeune (CCER)

Manuel Perrenoud soulève le fait que nous avons là un bon exemple d'une occasion manquée d'être consultés sur le mandat et non seulement sur la composition de cette commission, sur la base de la prérogative permise par le RO (*FPSE - RÈGLEMENT D'ORGANISATION Article 17.3 al. g [le conseil participatif] est consulté sur la désignation et le mandat des commissions permanentes.*).

Soumise au vote, la proposition de composition de la Commission Relève de la Section de psychologie est approuvée (15 voix, 1 abstention).

DIVERS

-